

Parmi la panoplie des moyens que l'Etat déploie pour briser les réfugié.e.s débouté.e.s, l'accès à l'aide d'urgence figure en tête de liste. Non content de sa procédure déjà coercitive, l'OCPM a encore durci le contrôle exercé sur les personnes en exil depuis le 1er mars en conditionnant l'obtention de l'aide d'urgence à un passage obligé par le Service asile et rapatriement de la police internationale de l'aéroport.

LE PAPIER BLANC

OU COMMENT MIEUX CONTRÔLER LES PERSONNES EN EXIL

ROUND 2

Pendant des mois, voire souvent des années, à l'issue de la période où un demandeur d'asile bénéficie d'un permis N provisoire, un bout de papier devient la seule pièce d'identité de la personne déboutée. Ce papier n'octroie aucune protection légale mais permet l'accès à l'aide d'urgence. Bon prince, l'Etat ne laisse pas crever les personnes qu'il a illégalisées, du moins en théorie. En attendant de les expulser, il leur octroie l'aide d'urgence qui consiste en un hébergement en bunker ou dans un foyer surpeuplé avec soit des plateaux-repas, soit un soutien financier de 10fr.- par jour. Et bien sûr, non seulement il est interdit de travailler mais encore, il va sans dire que l'Etat et l'Hospice général ne se gênent pas pour retirer ce soutien dérisoire sous un prétexte ou un autre.

À Genève, pour obtenir cette aide d'urgence et continuer à bénéficier d'un avatar de pièce d'identité, il faut se rendre à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et

faire tamponner le dit *papier blanc*. Le renouvellement de ce non-permis de séjour a lieu une fois par mois, une fois par semaine ou même une fois par jour dans certains cas, selon le degré de surveillance. En pratique, cela se passe dans les locaux d'une administration hostile, ouverte quelques heures par jour, officiellement pour favoriser les départs. Après avoir longtemps patienté, on subit les invectives des employé.e.s de l'administration qui ne manquent pas de mettre la pression. Durant l'attente du tampon, la peur à l'idée de se faire arrêter est permanente, puisque la police n'hésite pas à venir chercher les migrant.e.s débouté.e.s directement à l'OCPM, parfois sur appel des fonctionnaires. **Depuis le 1er mars, les autorités vont encore plus loin, puisqu'une nouvelle directive demande à ce que les personnes concernées passent désormais par le Service asile et rapatriement de l'aéroport puis par l'OCPM pour tamponner leur papier.**



Cette situation peut perdurer pendant plusieurs mois voire pendant plusieurs années, les Etats européens ayant par les temps qui courent une fâcheuse tendance à pérenniser l'urgence pour mieux contrôler la population.

En multipliant les tracasseries administratives et en conditionnant l'aide d'urgence à un passage obligé chez la police chargée des renvois, l'Etat plonge volontairement les personnes en exil dans un état de tension permanente. Le droit à des moyens de subsistance minimale dépend de l'obtention d'un tampon la peur au ventre, en courant le risque d'être arrêté et expulsé. Or, ce papier tamponné ne sert à rien lors des nombreux contrôles de police, car les agents font mine de le méconnaître en embarquant volontiers les porteurs du dit papier. Le contrôle se termine ensuite régulièrement par une condamnation pour violation de la loi sur les étrangers (Letr) et une mise en détention pénale.

Faut-il rappeler que le système de l'asile et l'aide d'urgence en particulier consistent à dégoûter les personnes en exil pour qu'elles quittent le pays ou qu'elles passent dans la clandestinité. En rendant le séjour en Suisse si peu attrayant, l'Etat veut faire passer l'envie à d'autres réfugié.e.s de les rejoindre. Or, on s'en

doute bien, ça ne marche pas. Car, contrairement à ce que l'Etat et les médias veulent nous faire croire, celles et ceux qui se retrouvent à l'aide d'urgence sont dans l'impossibilité de retourner dans leur pays et n'ont pas d'alternatives à cette forme de survie. En réalité, lorsque les personnes en exil sont trop épuisées par les conditions qui leur sont imposées, elles préfèrent renoncer à ce droit et "disparaître" administrativement. **Cette directive qui instaure un contrôle encore accru sur ces personnes va inévitablement conduire une plus grande partie d'entre elles à passer dans la clandestinité.**

Ce bout de papier blanc cristallise la surveillance et l'acharnement systématique que les autorités infligent aux personnes en exil. En conditionnant leurs moyens d'existence à une relation de dépendance et de soumission à l'égard des autorités, le système de l'aide d'urgence les prive de toute liberté d'action et de maîtrise de leur propre vie. Pour un coût dérisoire, l'Etat peut ainsi contrôler ces personnes et les retrouver facilement à l'heure du renvoi, tandis qu'elles restent suspendues à l'espoir impossible d'une régularisation de leur situation.

Collectif Sans Retour / 17.03.2018
sansretour@riseup.net

**ORGANISONS-NOUS CONTRE CETTE NOUVELLE MESURE
COERCITIVE IMPOSÉE PAR LES AUTORITÉS !**

**KEEP IN TOUCH _____
SANSRETOUR@RISEUP.NET / RENVERSE.CO**



FIGHT HOSPICE
FIGHT POLICE